

VIENNAGGLO SIGNE SON CONTRAT AMBITION RÉGION

Le 5 octobre, la communauté d'agglomération du Pays viennois a paraphé son Contrat ambition région. Une signature qui lui permet d'obtenir 2,74 M€ sur 3 ans.

C'est en présence de tous les maires des communes de ViennAgglo que le président Thierry Kovacs a signé le Contrat ambition région, aux côtés de Michèle Cédric, référente pour le conseil régional Auvergne Rhône-Alpes. « 70 % de l'investissement public est réalisé par les collectivités locales. Un euro économisé, c'est un euro investi, a tenu à rappeler T. Kovacs. Les Contrats ambitions région proposés aux 159 communautés de communes ou d'agglomération du territoire régional mobiliseront plus de 220 M€ sur 3 ans. » Et si la Région peut se permettre



Le président de ViennAgglo et la représentante de la Région ont signé le contrat

d'investir une telle somme, c'est qu'elle a, d'ores et déjà réalisé en 2016, 130 M€ d'économies, 75 M€ sont annoncés pour 2017, et 50 M€ sont inscrits pour 2018. En totalité, 300 M€ d'économies étant prévus sur le mandat par le biais « d'une lutte acharnée contre le gaspillage,

l'optimisation, la mutualisation... Sans pour autant recourir à une hausse de la fiscalité ». Cette signature a donc arrêté, en concertation avec les communes concernées, un certain nombre de projets à réaliser comme l'extension du groupe scolaire de Moidieu-

Détourbe d'un montant de 2,95 M€ qui bénéficiera d'une subvention régionale de 82 000 €. Le projet du centre de supervision de Vienne sera subventionné à hauteur de 40 % par la Région, soit 86 800 € sur un montant total de 217 000 €.

« L'ambition de ce contrat est d'apporter plus de souplesse, de simplicité et d'instaurer un dialogue direct entre la Région, les intercommunalités et les communes, et ainsi de renforcer leur proximité, souligne Michèle Cédric. Par ailleurs, durant les 3 ans, un avenant au contrat sera accepté afin de prendre en compte des projets émergents. » Outre le Contrat ambition région (2,74 M€), ViennAgglo bénéficie également du Contrat de ruralité (79 000 €) et du Contrat centre-bourg (426 000 €).

■ Sévim Sonmez